Document de travail, rencontre avec Mairie Tournon le 10 juin 2008

L'Association CTT estime que la vie quotidienne et la sécurité des piétons et des cyclistes doivent être améliorés en travaillant autour de quatre principes généraux exposés ci-dessous :

Les espaces dédiés à certains modes de déplacement doivent être respectés (« tolérance zéro »)

Illustration :
-arrêts sur bande cyclable (*par ex:* rue Pasteur, Avenue Foch, Promenade Léon Perrier..)
-stationnement sur bande cyclable (*par ex*: Promenade Léon Perrier…)
-stationnement sur trottoirs (*par ex*: Place Jean Jaurès/Crédit Agricole, Place Carnot/Banque Populaire, Avenue Foch/Caisse d'Epargne, Avenue 08mai45/n° 6, 30 et 46, rue Maryse Bouvier, rue de l'Hopital,…)

Solutions: contrôles

Les espaces mixtes doivent être aménagés et sécurisés : des voies ouvertes aux automobiles, piétons et cycles ne doivent être utilisés comme axes alternatifs de traversée de la ville, et ce à grande vitesse.

Illustration:
-circuit rue Cadet-rue St Joseph-Place Jean Jaurès-rue Davity utilisé à vive allure pour éviter rue Thiers et Quai
-idem circuit chemin du Repos , passage devant Ecole de la Pelissière, pour éviter av du 08mai45
-idem circuit rue du Doux pour éviter les Quais
-idem circuit du parking en dessous Ecole du Quai jusqu'à France Telecom, pour éviter le feu tricolore
-respect des vitesses pour une meilleure cohabitation: (*par ex*: chemin du repos, quai Gambetta, av du 08mai45,..)
-respect des écartements (*par ex*: rte de Lamastre, av du 08mai45, pont Toursier…)

Solutions: contrôles et aménagements ralentisseurs, chicanes

Les aménagements existants doivent être cohérents:

Illustration:
-absence de « bateaux » au droit de passages piétons (*par ex*: rue St Joseph, Av Thiers, Place Rampon,…)
-trottoirs encombrés de mobilier urbain: (*par ex*: place Carnot/Résistance, quai Ch De Gaulle:2 poteaux,…)
-trottoirs obstrués par container-poubelles (*par ex*: entrée de l'av du 08mai45,..)
- « coussins » ralentisseurs qui obligent le cycliste à serrer le trottoir, au risque de chute (pédale contre bordure) et « invitent » l'automobile à doubler à cet endroit (*par ex*: début av du 08mai45,…)
-plaques-grilles d'évacuation pluviale dans le mauvais sens, dénivellation entre revêtement et plaques métalliques…
-qualité du revêtement : détériorations ou raccords plus fréquents en bordure de chaussée qu'au centre, déformation (*par ex*: rue Pasteur, av Foch…)
-signalisation à compléter: les automobilistes ne sont pas avertis de l'arrivée possible à contre-sens de cyclistes (*par ex*: place St Julien, rue Lachenal,..)
-aménagement censé protéger un espace défavorise une catégorie autorisée (*par ex*: barrières sur promenade Roche De France,..)
-bornes d'appui-vélo distinct des emplacements pour autres-deux roues, et en nombre cohérent (*par ex*: 1 seul place des Graviers, lieu de marché bi-hebdo,..)

Solutions: inventaire et aménagements à réaliser

Des aménagements plus importants doivent être lancés:

Illustration: (non exhaustif)

-Initier le Code de la Rue: (*par ex*: zone 30 en Centre Ville, sauf exceptions),
-Parcours cycliste Nord-Sud: rue Davity en double sens cyclable,
-Communication avec Tain: aménagement piétons/cyclistes du Pont Toursier
-Communication avec Tain: accès ou sortie cycliste de la Passerelle
-Largeur de trottoir adaptée aux flux de piétons : (*par ex* rue Thiers,. av du 08mai 45 entre Camille Arnaud et Pasteur, et à hauteur d'allée des Dames.)
-Casser la vitesse sur les rues ou avenues larges : (*par ex:* rue de Chapotte, des Luettes, les Girondys, chemin des Goules, av du 08mai45,…) par des ralentisseurs et chicanes
-Empêcher le blocage de la Gde Rue et angle Gabriel Faure par les livraisons, en offrant des emplacements réservés livraison dans rue adjacentes.
-Créer un itinéraire cycliste alternatif à la route de Lamastre depuis le rond-point de l'Octroi.
-Bande cyclable entre rond-point de l'Octroi et pont sur le Doux (cohérence avec projet Léman->Mer)

Solutions : en concertation, inventaire et projets d'aménagement